



 facebook.com/CEVPU/  [@CEVPU](https://twitter.com/CEVPU)

Paris, le 12 juillet 2019

CVEC de 41 euros à 59 euros, satisfactions et vigilances

Le 11 juillet 2019, la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, et de l'Innovation, Frédérique VIDAL, annonçait que les Établissements bénéficiant du financement CVEC toucheront finalement 59 euros contre 41 euros annoncés initialement, soit 18 euros supplémentaires par étudiant.

Bien que les Vice-Présidents Étudiants ne puissent que se réjouir de ce nouveau financement pour la vie étudiante comme prévu initialement au travers de la loi Orientation et Réussite des Étudiants (ORE), nous ne pouvons cependant que déplorer que l'annonce du montant du versement final de cette contribution n'arrive qu'au mois de Juillet, ce qui a obligé les équipes universitaires à avancer dans le flou sur la période de janvier à juillet rendant très complexe la planification des actions pour l'année universitaire 2018-2019, et manifester notre inquiétude quant à l'exécution de ces crédits "en vitesse" et non pour des actions réfléchies à destination des communautés étudiantes.

De plus, les Vice-Présidents Étudiants (ou assimilés) seront présents dans les Universités et Établissements pour garantir la juste utilisation de ces 59 euros par étudiant pour financer des actions de vie étudiante et de de campus. Ces actions devant bénéficier au plus grand nombre et apporter de réelles avancées en vue d'une meilleure vie sur nos campus et plus largement une meilleure réussite étudiante.

Nous souhaitons enfin rappeler que nous restons vigilants quant au reversement complet de la contribution pour l'année 2019-2020 (91 euros) aux Établissements d'Enseignement Supérieur et CROUS et par extension aux étudiants seuls contributeurs.

Contact presse :

Damien Klaeyle, Président – presidence@cevpu.org – +33 (0)6 67 60 37 06

Rayann Mouslim, Secrétaire Général – secretariat-general@cevpu.org – +33 (0)6 29 17 48 68